

Forum Algérien pour la Citoyenneté et la Modernité

Communication de M. BENNINI MOHAMED

DIRECTEUR général d'ALGEX (ex.promex)

ALGEX: LA PROMOTION DES EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES

L'accélération depuis les deux dernières années des réformes économiques globales, qui ont des retombées directes sur le commerce extérieur, rend aujourd'hui plus impérieuse à une dynamique de développement et diversification des exportations hors hydrocarbures.

Ainsi, la révision de la politique d'exportation du pays devient inévitable à la vue des objectifs non atteints des politiques précédentes. En effet, le seuil de deux (02) milliards de dollars de revenus annuels en hors hydrocarbures, dès l'année 2000, n'a pas été atteint, d'où la nécessité de revoir le dispositif existant dans le sens de l'amélioration et l'adéquation avec les nouvelles réalités.

Car les indicateurs économiques de l'Algérie laissent encore apparaître, pour ces deux dernières années, une tendance à la stagnation de ses exportations hors hydrocarbures qui ne dépassent pas les 500 millions US. La trop grande dépendance de notre économie à l'égard des produits énergétiques et du niveau des prix sur le marché pétrolier international, fragilise les possibilités d'un processus de développement économique et sociale à moyen et à long terme.

A cet effet, l'amélioration des performances des entreprises, la mise à niveau de l'environnement économique, l'harmonisation des textes en faveur des exportateurs, un ciblage plus approprié des produits à l'exportation, le développement de programmes de formation, une gestion plus rigoureuse et plus cohérente de l'information commerciale, pour ne citer que celles-là, sont autant d'actions urgentes à mettre en œuvre si on veut atteindre l'objectif assigné.

CONSTAT ET EVALUATION

1-EVOLUTION DES EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES: Les exportations hors hydrocarbures varient généralement entre 300 et 600 millions de dollars par an, le maximum a été de 881 millions de dollars en 1996 (ce chiffre record s'explique par les exportations de produits effectués dans le cadre du remboursement de la dette russe).

Pour l'année 2004, les exportations algériennes hors hydrocarbures ont atteint une valeur globale de 800 millions de dollars, soit 2% seulement des recettes du pays dominées à 98% par les hydrocarbures.

En outre, 75% des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie vers cinq pays, tandis que l'exportation en agroalimentaire, en amélioration sensible en raison du PNDA, représente encore 5 à 6% du volume globale.

2- LES CONTRAINTES A L'EXPORTATION :

- L'absence d'une organisation minimale de présence commerciale sur les marchés étrangers qui représentent un intérêt pour les exportations hors hydrocarbures.
L'absence d'entreprises et personnels qualifiés dans les métiers de l'exportation et faible prégnance de la culture d'exportation.
La mauvaise prise en charge des produits destinés à l'exportation au niveau des ports.
Une offre nationale de produits à l'exportation insuffisante en terme de quantité, qualité et coûts de production.
- Absence de coordinations, inhibant les initiatives impliquant une intervention coordonnée de plusieurs institutions.

LE CADRE INCITATIF A L'EXPORTATION

Parmi les actions et mesures d'appui aux exportations hors hydrocarbures initiées et mises en place, il convient de citer :

- La création des organismes de soutien et d'appui à la stratégie de promotion du commerce extérieur, à savoir :

1/ Le Conseil National Consultatif de Promotion des Exportations (CNCPE) qui vise et a pour missions fondamentales la définition des objectifs et de la stratégie de développement des exportations :

2/ L'Agence Nationale de Promotion Commerce Extérieur (ALGEX), suite à la refonte de l'ex. PROMEX par la révision de ses statuts, mission, prérogatives et attributions, qui vise à la mise en relations d'affaires, la promotion de leurs produits et la concrétisation de leurs transactions d'exportation ;

La création d'un Fonds Spécial de Promotion des Exportations (FSPE) qui offre des subventions au titre de la participation algérienne aux foires et manifestations se déroulant à l'étranger et du transport international des marchandises exportées.

- Élaboration d'une étude sur la stratégie de promotion des exportations hors hydrocarbures qui sera soumis au Chef du Gouvernement.
- Prise en charge accrue de la promotion des exportations agricoles et agroalimentaires.
- L'élimination de toute restriction à l'export en dehors de quelques exceptions visant à protéger notre cheptel, notre flore et notre patrimoine archéologique ou historique.
- La libération de l'acte d'exportation par une immatriculation plus simplifiée des exportateurs au registre du commerce avec toutefois une obligation de domiciliation bancaire et de rapatriement du produits des opérations en devises.
- L'allégement fiscal des opérations d'exportation (TVA, TAP, IBS, VF).
- La refonte de certains textes réglementaires régissant les échantillons, les procédures de certification et l'admission temporaire.
- D'autres instruments ont été initiés, puis révisés, dans l'objectif d'organiser certaines filières ainsi que l'ensemble de la profession.

Il s'agit de la création, puis de la suspension, du certificat d'exportation pour une catégorie de produits et pour certains desquels des prix planchers sont établis, de la suspension de l'exportation du liège brut, ainsi que de l'exportation du corail.

Dans le même ordre d'idées, l'initiative visant l'organisation des professionnels de certaines filières a vu la création de diverses associations, telle que l'Association Nationale des Exportateurs Algériens (ANEXAL).

LE RÔLE DE L'AGENCE DANS LA PROMOTION DES EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES

L'Agence, créée par le décret exécutif n° 04-174 du 12 Juin 2004, est chargées de contribuer aux efforts de promotion du produit algérien et de diversification des exportations à travers ses différentes missions qui se résument comme suite:

Assurer la vulgarisation et la disponibilité d'informations commerciales, économiques, réglementaires et techniques nécessaires à la conduite des opérations de commerce extérieur ;

- Assister les opérateurs économiques Algériens dans la concrétisation des relations d'affaires avec leurs partenaires étrangers,
- Identifier les débouchés à l'export et diffuser les opportunités d'exportation et de partenariat ;

- Animer des missions de prospection et d'expansion commerciale ;
- Accompagner, et apporter l'assistance des entreprises dans les foires et manifestations économiques à l'étranger;
- Assurer la fonction des opérations aux techniques et procédures du commerce international;
- Gérer les instruments de promotion des exportations hors hydrocarbures ;
- Assister les opérateurs économiques algériens pour le développement d'actions de communication, d'informations et de promotions relatives aux produits et services destinés à l'exportation ;
- Diffuser des publications spécialisées et notes de conjoncture en matière de commerce international.
- D'autres actions menées par l'Agence concernant la mise en place d'un réseau national d'information commerciale.
- Ce réseau vise à rationaliser et à améliorer la gestion des informations commerciales utiles aux opérateurs économiques et aux décideurs institutionnels intéressés par ce domaine.
- Il s'adresse en priorité aux exportateurs hors hydrocarbures et aux opérateurs qui ambitionnent de le devenir.

PERSPECTIVES ET SUGGESTIONS VISANT IMPULSER LE DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES

La dé-bureaucratization ou simplification de la logistique douanière, la création des capacités d'entreposage et de chaînes de froid, l'extension de zones portuaires, une gestion plus efficace des espaces portuaires, la formation et le perfectionnement des personnels intervenant dans la chaîne logistique, la création de couloirs verts pour les opérations d'exportation ainsi que d'organes, d'intervention et de coordination, d'information et de conseil au niveau des ports et aéroports sont quelques-unes des actions à mettre en œuvre.

La refonte de la gestion du fonds spécial de promotion des exportateurs (FSPE), dans le sens d'un assouplissement et d'un élargissement de son bénéfice à un plus grand nombre d'exportateurs pour la prise en charge des coûts de la mise à niveau à l'exportation, notamment à travers les frais d'amélioration de la qualité, de la certification, de l'emballage, certains frais de prospection des marchés extérieurs et d'études de marché, ainsi que ceux liés à la formation dans les métiers de l'exportation.

Mise en place d'un comite charge des travaux de refonte du dispositif législatif et réglementaire.

Mise en place de bureaux de promotion et d'expansion commerciale.
Création d'un guichet unique regroupant, en un même lieu, tous les intervenants dans la commerciale.

La miss en œuvre du projet relatif au réseau national d'information commerciale qui permettait une circulation efficace et systématique de l'information, tant pour les opérateurs que pour les institutions et auxiliaires du commerce extérieur